L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, RUE CHARTRES.

Journal quotidien, ... $12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine, $10 }

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

NOUVELLE ORLEANS:
MERCREDI MATIN 17 JUILLET 1839.

SINCERITE DES ULTRA-DEMOCRATES.

Dans notre article d'hier nous avons prouvé que ceux là même, qui crient le plus fort contre les spéculations et les spéculateurs, étaient les premiers à monter des spéculations et à se faire spéculateurs; que l'état-major tout entier des *prêcheurs de démocratie* avait pris des actions dans une grande compagnie ayant pour but unique la spéculation sur les terres publiques.

Nous allons établir maintenant que toujours l'administration et les siens ont agi contrairement aux principes proclamés par eux; que toujours ils auraient pu dire : FAITES CE QUE JE DIS ET NON CE QUE JE FAIS. Mais auparavant qu'il nous soit permis de faire une remarque relativement à cette compagnie de spéculateurs, dont nous avons signalé l'existence.

On doit se rappeler que le président Jackson motiva sa fameuse circulaire du numéraire (*specie circular*), portant aux agents du gouvernement l'ordre de ne recevoir que des espèces en paiement des terres publiques, sur cette considération spécieuse que les terres du gouvernement donnaient lieu à d'immenses spéculations qui obligeaient l'honnête cultivateur à payer ces mêmes terres trois à quatre fois leur valeur primitive, et que c'était dans le but de mettre un frein à ces spéculations que l'ordre était donné de ne plus admettre en paiement, dans les bureaux des terres, autre chose que du numéraire. En un mot le but avoué du président était d'assurer à de nombreuses familles de cultivateurs la possibilité d'acquérir, à de meilleures conditions.

Assurément ce but était louable, mais par une singularité anomalie, le Président qui cherchait ostensiblement à proscrire les spéculations de terres, semblait secrètement favoriser une grande compagnie de spéculateurs de terres, établie pour ainsi dire, dans ses bureaux. Car, à coup sûr, il ne pouvait en ignorer l'existence, puisque ses conseillers les plus intimes en faisaient partie. Probablement que le chef de la République faisait une exception en leur faveur, pensant que la règle ne devait pas s'appliquer à ses flatteurs, ou plutôt pensant qu'il y avait deux règles. Une pour le peuple, l'autre pour les courtisans.

Avant d'arriver au pouvoir les hommes de l'administration actuelle demandaient à grands cris des réformes, en accusant l'administration d'alors de faire des prodigalités. Arrivés au pouvoir, ont-ils accompli ces réformes? Nullement. Quant aux économies, il suffit de dire qu'alors le budget de l'Union se montait à TREIZE MILLIONS et que maintenant les prêcheurs d'économies le font aller à QUARANTE MILLIONS. Ainsi ces réformes et ces économies qu'on voulait faire, et dont on faisait tant de bruit, se résument en *vingt sept millions* d'excédant de dépenses!

Avant d'arriver au pouvoir, les ultra-démocrates accusaient le gouvernement d'avoir trop d'influence sur les élections, trop de patronage; et depuis qu'ils sont au pouvoir ils ont décuplé cette influence par la création d'une foule de places amovibles. Et pourtant on ne veut pas encore s'en tenir là, puisque le but secret du fameux projet de la *Sous-Trésorerie*, auquel on tient tant, est évidemment d'augmenter encore l'influence de l'exécutif.

Avant d'arriver au pouvoir, ils soutenaient que l'administration n'avait pas le droit de destituer les fonctionnaires pour cause d'opinion politique; et, une fois en possession du pouvoir, ils ont dit, comme Brennus, *vae victis!* et en conséquence ils ont hautement proclamé la maxime : *aux vainqueurs appartient le butin.*

L'administration, qui déclame depuis dix ans contre toute espèce de papier monnaie, ne subsiste depuis 1837, qu'au moyen du papier monnaie, ou bons de la trésorerie.

Ainsi la carrière des ultra-démocrates est un démenti perpétuel donné à leurs doctrines; car toujours et dans toutes les circonstances ils ont fait le contraire de ce qu'ils avaient dit. Sous leur plume et dans leur bouche on trouve invariablement ces mots: *l'intérêt du peuple*, tandis qu'il est prouvé par leurs actes, que jamais ils n'ont eu en vue que leur *intérêt particulier!* ADMIRABLE SINCERITE!

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer le charitable soin avec lequel les journaux des autres Etats de l'Union reproduisent les articles publiés prématurément, il y a déjà quelque temps, par certains de nos confrères annonçant l'apparition de la fièvre jaune. Ainsi, grâce à quelques éditeurs alarmistes, on s'imagine maintenant au Nord, sur la foi de ces publications, que le fléau fait parmi nous de nombreuses victimes, tandis qu'en réalité la salubrité de notre ville n'a jamais été plus parfaite.

Cela prouve, suivant nous, combien il est contraire à l'intérêt général d'accueillir avec trop de légèreté des nouvelles alarmantes, souvent inventées par des personnes ayant intérêt à spéculer sur la frayeur publique.

Nous sommes autorisés à annoncer que le célèbre pianiste HENRI HERTZ, doit, sous peu de mois, traverser l'Atlantique pour visiter la Nouvelle-Orléans.

Le navire Caravan, capt. Moore de Boston est arrivé ici hier soir avec les restes du naufrage de la goélette *Ada Farina* de Newburyport partie de Porto Rico pour Baltimore, rencontrée en mer par lat. 28 50 N., longitude 71 50 W., ayant fait une voie d'eau et sur le point de couler bas. Le Caravan après avoir pris l'équipage, a retiré 23 boucauts et 2 barils sucre, étant le reste de sa cargaison qui ne fût pas dissout, lui enleva ses voiles et ses agrès et tout ce qui put être sauvé.

Nous avons dit, dans un précédent numéro, à quels motifs l'on attribuait la froideur qui était survenue entre le vice-amiral Baudin et le commodore Shubrick. Il paraît, d'après un article que nous lisons dans la Gazette de Pensacola du 13, et, qu'après une correspondance très polie, qui a eu lieu entre ces deux officiers, tout sentiment d'aigreur entre eux avait disparu.

MM. Chas. Steffelin, Edward Mallard, Wm. Preba, S. Labranche, H. Williams et P. Lawrie Sloan, de cette ville, sont partis de New York le 6 courant, par le bateau-à-vapeur Liverpool pour Liverpool.

FLORIDE.

Le *Tallahassee Star*, du 17 courant, dit que les indiens sont fortement occupés à planter du maïs et qu'ils sont décidés à recommencer les hostilités après la récolte. Ce rapport a été fait à Tallahassee par un indien captif. Le *Star* ajoute qu'il ne doute pas de la vérité de ce fait et que, bien que quelques indiens de l'est de la Floride se conforment au traité, tout porte à croire que les sauvages en général conservent encore des intentions hostiles.

On lit dans la Gazette de Pensacola du 13 juillet 1839 :

"La goélette des E.-Unis, "Ostego", lieutenant Shubrick, est arrivée lundi de Key West. Le Ostego est un des petits bâtimens qui ont été construits exprès pour être employés dans la guerre contre les Indiens."

Un accident fâcheux est arrivé au moment où on faisait les saluts d'usage à l'arrivée de l'Ostego. En chargeant un canon, pour le 13ème feu, la poudre s'est enflammée avant que l'on eût fini de bourrer la pièce, l'explosion a tellement mutilé les deux bras du maître de pièce que l'on a été obligé de lui faire l'amputation.

[*Rapporté pour l'Abeille.*]

CONSEIL DE LA 1re. MUNICIPALITE.
Séance du Lundi, 15 juillet.

Le Recorder, M. Bertus, est au fauteuil.

L'appel nominal, fait par le secrétaire, constate la présence de 17 membres.

Parmi les résolutions qui sont à l'ordre du jour depuis la séance du 1er de ce mois, la première qui se présente devant le conseil, est celle relative aux prostituées.

Résolu qu'il est à l'avenir défendu aux femmes notoirement adonnées à la débauche et à la prostitution, d'occuper le rez de chaussée d'aucune maison située dans le carré de la ville, sous peine d'une amende de $25 ou de 15 jours d'emprisonnement.

Cette résolution est adoptée, avec un amendement dans le but de maintenir en vigueur les ordonnances relatives aux femmes publiques.

Une résolution avait été présentée pour rapporter l'ordonnance accordant au comité de finances un commis à $150 par mois et celle qui autorisait la création d'une place de voyer général.

Cette résolution est scindée; le conseil vote que la première partie sera indéfiniment déposée sur le bureau; la seconde partie relative au voyer général et l'élection de ce fonctionnaire sont remises à la séance prochaine.

Une résolution fixant à $3000 par an les appointemens de M. Guirot, trésorier du département de la police, et l'obligeant à fournir un cautionnement de $30,000, est adoptée à l'unanimité.

M. Edmond J. Forstall, président du comité des finances, offre au conseil sa démission, en annonçant que des raisons qu'il exposera plus tard, le forceront bientôt à cesser de faire partie du conseil.

M. Preval, membre du même comité, après avoir donné à M. Forstall des éloges sur son travail pour réorganiser l'administration des finances, propose de refuser la démission du président.

Le Conseil décide à l'unanimité qu'il ne peut pas accepter la démission de M. Forstall, en sa qualité de Président du comité de finances.

Mr. Celsson présente une résolution pour autoriser le Maire à louer une petite maison à bon marché, au village du Bayou St. Jean, pour y loger le poste de la garde municipale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire du conseil donne lecture d'une lettre de M. Philippe Guesnon, ex-trésorier, demandant le remboursement d'une somme de $2,332 75, qu'il a perdue dans le cours de sa gestion soit par échange, soit par billets contrefaits. Renvoyé au comité des finances.

Mr. Dupaty présente la résolution suivante, qui est adoptée. Résolu qu'à l'avenir les salaires des employés payables par trimestre, leur seront payés chaque mois dans la proportion.

Mr. Cruzat présente une résolution pour accorder au Recorder un commis, dont les appointemens seront de $75 par mois. Ce nouvel emploi est devenu indispensable par suite de la création des Constables dont les rapports de citations exigent un travail journalier.

Le Conseil adopte cette résolution après quelques explications données par le Recorder lui-même.

M. Vignié présente une résolution pour rapporter un article du règlement. Adopté.

D'après cette disposition, le comité des pétitions se trouve abrogé, et désormais le Conseil s'en occupera, sans aucun intermédiaire.

Sur motion de Mr. Luzemberg,

Résolu que les banquettes des propriétés appartenant à la Municipalité, dans la rue de la Douane, au delà des Remparts, seront faites immédiatement.

Une dernière résolution restait à l'ordre du jour; celle présentée par M. Cruzat, président du comité du port et de la Levée, pour faire prolonger dans le fleuve les wharfs entre les rues du Maine et de l'Esplanade, jusqu'à ce que les bâtimens puissent y trouver 17 pieds de profondeur, aux plus basses eaux. Ce travail, d'après le devis fourni par le voyer, ne coûtera que $4300, et cette somme devra être prélevée sur les revenus du port.

Après avoir adopté cette résolution, le conseil s'ajourne à lundi prochain 22 juillet, à 5 heures du soir.

Nous annonçons avec plaisir que l'indemnité due par le gouvernement du Texas aux Etats-Unis, pour la saisie qu'il fit subir il y a quelques années, de deux navires américains, a été payée hier par l'honorable Alcée Labranche, au nom du gouvernement Texien. Le montant de cette indemnité était d'environ $12,000.

COUR CRIMINELLE.
AFFAIRE GIBSON.
(*Fin.*)

Nous avons dit hier que l'avocat général s'était opposé à la preuve qu'offrait de faire le défendant. Dès lors, tous les efforts des deux parties se concentrèrent sur ce seul point.

M. HUNT prit la parole. Quand le libelle fut poursuivi par devant un tribunal de juridiction criminelle, la vérité ne doit pas être entendue. La loi criminelle considère le libelle comme une publication de nature à troubler la paix publique. La vérité n'est souvent que plus propre à blesser un individu, et à le pousser à quelque acte de violence. Sans doute, il est beau de revendiquer les droits de la presse, mais il faut s'arrêter un instant ... avant de se faire l'avocat d'une presse dévergondée, qui va fouiller dans la vie privée, et jeter la discorde dans la société, et dévoiler des secrets qui ne touchent en aucune manière, au bien public, et qui, après tout cela, s'écrie emphatiquement qu'elle prouvera, à qui veut l'entendre la vérité de ce qu'elle a dit. Voici une femme, qui jeune et belle, a commis une erreur qu'elle expie aujourd'hui par une vie de regrets et de vertus. Cette femme est épouse exemplaire, et mère admirable. Ses amis la respectent, ses parens l'estiment. Mais un John Gibson survient, et, d'une main criminelle, déchire le voile qui couvrait les premières erreurs de cette femme, erreurs que les hommes avaient oubliées, que le ciel avait pardonnées. Eh bien! parce qu'il y a vérité, n'y a-t-il pas libelle, diffamation? Doit-on permettre à l'auteur de cet infâme libelle de prouver la vérité du fait?

M. Hunt continua sur ce ton pendant assez longtemps. Il s'étaya de diverses autorités, entr'autres d'une décision du juge Waites de la Caroline du Sud.

M. COHEN se leva pour lui répliquer. Il prévint la cour qu'il ne parlait pas simplement comme l'avocat de l'accusé, car, dans la défense qu'il allait présenter, l'intérêt de l'individu disparaîtrait dans l'immense intérêt du pays. Il comparaissait comme l'ami de la cour, et de sa patrie et de sa constitution.

Le ministère public suppose le cas d'une jeune et aimable femme, qui aurait succombé sous les efforts d'un séducteur. On suppose encore qu'elle serait devenue la compagne fidèle d'un homme respectable, et la mère vertueuse d'une jeunesse pleine d'espérance. On suppose que ses erreurs seraient oubliées et pardonnées. Et, là-dessus, on demande si ces mêmes erreurs qu'elle a expiées peuvent être impunément arrachées au passé, et jetées de nouveau au milieu d'un monde sans pitié, qui ne verra que sa faute et ne daignera pas considérer les larmes de son long repentir.

Toutes ces suppositions sont au moins inutiles; elles ne peuvent s'appliquer au cas actuel, où il n'a été parlé que du séducteur et non pas de la personne séduite.

L'orateur jetta cette maxime, comme la base de ses paroles : *Nothing is law but reason.* Il combattit fortement la doctrine qui exclue la vérité dans un cas de libelle, parce qu'elle tend à briser l'harmonie publique. Cette doctrine est, selon lui, une des mille absurdités de la loi commune. On doit se résigner à une misérable servitude, partout où la loi est vague et son esprit inconnu. Avec la doctrine que professe l'avocat-général, il n'est point de liberté possible. Nulle âme indépendante oserait faire part de ses pensées à ses concitoyens, sans encourir la chance d'une poursuite criminelle. Une seule ligne suffirait pour faire traduire un écrivain à la barre de cette cour. Les dangers intimideront les plus timorés; les difficultés arrêteront les hommes supérieurs. Désormais, personne ne pourrait se dire qu'elle est à l'abri de la persécution de cette loi arbitraire. Elle pourrait bien s'avouer qu'elle n'a écrit que la vérité, mais ce n'est pas une défense rationelle aux yeux du ministère public. Mieux vaudrait alors rappeler du néant l'antique censure de la presse, ou soumettre auparavant tous nos écrits à la sévère inquisition de M. l'avocat-général.

Avec ces peines devant les yeux, et ces fers qui pèsent sur les bras, et ces cables qui arrêtent la plume, l'intelligence elle-même se sentirait à l'étroit, garrottée. Il n'est pas un écrivain public, quelque fier, quelque libre qu'il fût, qui pourrait publier ses méditations sans craindre d'être accusé de libelle. Il lui semblerait toujours voir le terrible sabre de Damoclès suspendu au-dessus de sa tête par un seul cheveu. L'idée d'un pareil état de terreur et d'esclavage est insupportable. Elle ne peut émaner de quiconque est susceptible de hautes pensées, et les hommes éclairés ne peuvent s'empêcher de la rejeter loin d'eux.

M. Cohen continuait encore quand l'heure de l'ajournement sonna à la cathédrale. Il dit alors qu'il sentait lui-même que sa défence n'était pas complète, mais, que n'ayant pas le temps nécessaire pour développer tout son système, il abandonnait cette tâche à ses habiles collègues.

A l'ouverture de la séance du 5 M. P. Soulé eut la parole. Sa brillante réputation avait attiré tous les amateurs de l'art oratoire. On sait qu'il est le bien-aimé de notre jeune barreau, auquel il offre si cordialement les conseils de son expérience, et les secours de ses talens. Il embrassa la question sous un point de vue large et juste en même tems. Il en élagua toutes les branches inutiles et la réduisit à cette simple proposition : "La vérité ne justifie pas toujours le libelle; elle tend seulement à détruire la présomption de malice, que le libelle réveille naturellement dans l'esprit." Il soutint que la fameuse maxime paraphrasée ainsi: "The greater the truth, the greater the libel," est une maxime absurde et *liberticide*.

Mr. Soulé est réputé un des plus grands criminalistes du pays. Nous tâcherons de recueillir quelques lambeaux de sa puissante défense. Malheureusement nous ne pourrons pas reproduire exactement ces éloquentes paroles qui ont ému si profondément l'auditoire. Nous nous sentons dans l'impuissance de traduire sur le papier ce brillant, ces images, ce nerf, cette hardiesse heureuse de la pensée et de l'expression, qui caractérisent ce grand orateur.

.... On sait ce qu'a été en Angleterre la fameuse Chambre Etoilée, qui, dès son origine, a traversé le véritable esprit de la loi commune. On connait les effets pernicieux de cet odieux tribunal, dont l'unique objet était l'entière destruction des vieilles libertés du peuple, qui ouvrant une large porte aux envahissemens du pouvoir qui se faisait le sanctuaire de l'oppression, le berceau de toute doctrine tyrannique, qui consacrait solennellement la maxime que nous débattons aujourd'hui. Mais il existait une autre puissance qui devait émousser la pointe du glaive de l'injustice. Les Jurés s'élevèrent contre les décisions de la Chambre, et leur verdict fut plus d'une fois un protêt solennel contre la loi. Leur noble indépendance, leur amour de la liberté, leur respect des saintes écritures sur lesquelles ils venaient de déposer leur serment, rendirent vains et impuissans tous les efforts du pouvoir, pour étouffer la vérité et écraser la justice. Vainement la colère du despotisme fit gronder ses terribles menaces sur leur tête. La doctrine fut répudiée; et, quoique promulguée par la force, l'omnipotence des Jurés la rendait nulle dans ses applications. Alors, on évoqua du néant une autre loi plus absurde et plus fatale à la liberté. La cour s'arrogea la prérogative de juger la question de droit, et laissa aux Jurés la question de fait. Mais ceux ci scellèrent cette seconde doctrine du stigmate de leur désapprobation: ils lui dirent, arrière! Partout où la vérité ne pût se laisser voir, ils lancèrent un verdict d'acquittement. Ils firent retentir les tonnerres de leur indignation aux oreilles de ceux qui prétendaient asservir leur conscience jusqu'à leur faire condamner un citoyen qui aurait conçu librement sa pensée, sans examiner si ce qu'il a dit est vrai ou faux.

Ce ne fut qu'en 1784, que ces doctrines furent ébranlées par le génie d'Erskine qui releva en quelque sorte la presse de l'abjection où elle croupissait. L'épouvantable génie de Mansfield, qui dominait alors, pâlit et trembla devant le génie tout-puissant et pur d'Erskine. Les communes se saisirent aussitôt de la question, et déclarèrent qu'en affaire de libelle, les jurés étaient les seuls juges des points de droit et de fait. Elles réhabilitèrent ainsi la loi commune dans ses véritables principes, élevèrent l'omnipotence des jurés sur les prétentions tyranniques des juges, comblèrent les vieilles ornières de la chambre étoilée.

.... Quoi! La presse ne peut-elle donc pas publier nos débats judiciaires? Ne peut-elle pas faire retentir nos paroles, et circuler les secrets que la justice dévoile? Eh! qui donc ose recourir à cette doctrine liberticide? Qui ose s'armer du glaive de la justice pour persécuter les propagateurs de la vérité? Avant de toucher à cette arme sainte, sachez qu'il faut être pur. Avant de demander vengeance, sachez qu'il faut être soi-même sans reproche. Avant d'entrer dans ce temple, sachez qu'il faut au moins se laver les mains à la porte.......... Je ne défends pas la licence de la presse. Je la déplore aussi fermement que l'avocat-général. J'en vois les maux comme lui, mais nous différons sur le remède. Il est inutile de poursuivre le libelle : vous exaspérez l'écrivain, vous l'aigrissez, vous finissez par ennoblir sa cause par votre acharnement, par l'abus que vous faites de votre pouvoir. Le public seul sait faire justice d'une presse licencieuse. Quand la presse se fait le porte-voix de la calomnie, tôt ou tard le rideau se déchire, et laisse voir dans toute sa laideur l'esprit qui a dicté des insinuations menteuses.

.... On nous a demandé dans un langage humide d'onction et de pleurs, s'il fallait laisser impuni l'infâme qui, pour assouvir une petite vengeance, trait exhumer du passé les fautes long-temps oubliées d'une faible femme. Cette femme aurait quitté les lieux qui lui rappelaient son malheur, elle aurait repris le sentier de la vertu, elle aurait racheté l'erreur d'un moment par une vie irréprochable. La vérité du libelle justifierait elle l'homme qui reporterait l'attention publique sur la première jeunesse de cette femme? Non. Une action si noire, si lâche, crierait vengeance d'elle-même, et les jurés effrayés se hâteraient de condamner le misérable. Mais qu'est-ce à dire? A-t-on parlé ici de fautes oubliées, de femme repentante, de secrets dévoilés? Rien, nous n'avons rien dit de la malheureuse victime, nous avons voulu plutôt punir son séducteur. Mais nous disons ceci à notre tour. Voici un médecin dont la robe couvre des désirs criminels, de brutales passions. Nos portes lui sont ouvertes, il commande notre confiance, il est reçu dans le sein le plus intime de la famille. Nous l'appelons à nous dans nos heures de douleurs, à notre lit de souffrance. Nous nous fions à sa moralité comme médecin, à son honneur comme homme. Il vient prodiguer les secours de son art à notre femme ou à notre fille; et pendant qu'il interroge les pulsations d'un cœur pur encore, il cherche à lui imprimer par son attouchement libidineux les premières morsures de la volupté. Je suppose qu'il réussit dans ses affreux desseins, qu'il porte la honte et l'infamie au milieu d'une famille. Qu'alors une main hardie se lève, et, posant l'index sur le front du misérable l'expose à la vindicte publique, qu'en ferez-vous? Refuserez-vous à la presse le droit de s'emparer de cet homme et de son action? Arracherez-vous à la presse le fouet dont elle se sert lorsque l'épée de la loi s'arrête?

La plaidoirie de M. Soulé, entièrement improvisée, dura près de deux heures. Ce que nous en avons cité n'en est que le squelette, dépouillé de la magie de l'expression, qui, chez lui, sert si bien la pensée. Il a toujours été d'une politesse exquise et d'une courtoisie presque chevaleresque. L'auditoire l'a écouté avec la plus religieuse attention.

M. BAILEY PEYTON eut ensuite la parole. Son discours, pathétique à la fois et fort, dura trois heures. Il eut une logique serrée, une argumentation solide. M. Peyton professe la plus sainte religion pour les institutions du pays. C'est lui qui, au milieu de répliques acerbes, répondant à quelques paroles échappées à la partie publique, disait que la constitution est la bible politique du citoyen américain. Son raisonnement fut si juste, ses protestations si énergiques, ses appels si touchans, que l'assemblée ne put contenir son émotion. Des applaudissemens unanimes vinrent plusieurs fois l'interrompre. Voici les principaux points de sa défense:

1. La doctrine qui exclue la vérité en matière de libelle prit naissance dans la chambre étoilée.

2. Avant les décisions de la chambre étoilée, la loi commune n'excluait pas la vérité.

3. L'acte de 1792 reconnaissait au jury le pouvoir et le droit de juger les questions de droit et de fait, dans tous les cas de libelle.

4. La vérité pouvait être démontrée pour détruire la présomption de malice.

5. Cacher la vérité aux jurés et leur demander en même tems un verdict de culpabilité, c'est leur demander leur parjure.

M. Peyton lut l'opinion brillante et profonde de Hamilton et la fameuse décision du Chancelier Kent. Il s'interrompit plusieurs fois pour laisser échapper les pensées que réveillait sa lecture. Ces mouvemens saccadés, ces appels à la raison produisirent un effet magique dans toute la salle. Il s'asseya en disant qu'il mettait ses plus fermes espérances dans le patriotisme du juge et des jurés.

Le lendemain, 6 juillet, M. WIGGINTON revendiqua les mêmes droits que ses prédécesseurs. Il plaida pendant environ une heure. Sa mauvaise santé ne put lui permettre d'entrer trop avant dans la question.

Mr. Mazureau prit ensuite la parole au nom de l'Etat. Il parla successivement en anglais et en français jusqu'à l'heure de l'ajournement. A l'ouverture de la séance du 8, il reprit sa plaidoirie, qu'il ne termina qu'à 3 heures p. m. Le beau talent de Mr. l'avocat-général fut admiré de tout le monde. Il fut d'une force prodigieuse, et se raidit vaillamment contre les terribles jouteurs qui lui étaient opposés. Il soutint que la fameuse doctrine existait avant la chambre étoilée, qu'elle était même venue de la loi romaine. Il démontra que le libelle tendait directement à jeter la discorde dans la société.

Ma. Soulé déclara à la cour qu'il répondrait à la réplique [illegible]

demain [illegible] nouveaux points de droit qu'avait soulevés l'avocat-général. Mr. Hunt s'opposa à ce que cette faveur lui fut accordée. Mr. Soulé ajouta qu'il ne demandait pas une faveur, mais qu'il réclamait un droit. Mr. Hunt ... répliqua sévèrement. Une vive discussion s'éleva entre eux et leurs collègues, dans laquelle Mr. Peyton fut heureux en bons mots. La cour décida enfin qu'on ne donnerait la réplique, au nom de tous, à l'avocat-général.

Mr. Soulé fut chargé de cette réplique par ses collègues. Il la fit en anglais avec la plus grande habileté. Il poursuivit la partie publique partout où elle s'était blottie. Ce discours fut un triomphe. Il marcha, sans dévier, à son but, au milieu de fréquentes interruptions, de saillies aigres, d'applaudissemens universels, jusqu'à ce qu'enfin, vaincu par la chaleur et la fatigue, il se laissa choir d'épuisement sur son siège.

En ce moment, il y eut un mouvement général dans l'assemblée. La cour pria aussitôt Mr. Cohen de lire les autorités jusqu'à ce que Mr. Soulé fût en état de continuer.

M. Cohen.—Je le ferai avec plaisir; mais je n'ajouterai pas un seul mot à la victorieuse réplique de M. Soulé, car il faut la dire avec Shackspeare:

"To gild refined gold,
To paint the lily—throw a perfume on the violet,
Or add another hue unto the rainbow—
Is wasteful, and ridiculous excess."

M. Soulé.—Je remercie mon confrère de sa courtoisie, je vais tâcher de continuer.

En effet, il voulut continuer; mais peu après, il fut obligé de demander l'ajournement de la cour au lendemain; le 10, il acheva sa réplique. Il allait répondre en français à une attaque particulière de l'avocat général, lorsqu'il fut arrêté par la cour, qui déclara qu'elle ne s'était pas aperçue de cette attaque. Un frémissement indicible s'était emparé de tous les spectateurs.

M. Soulé.—Je somme l'avocat général de me répondre. S'il se rétracte, je n'ai plus rien à dire. Mais s'il persiste, je parlerai; et, si les règles et les lois prétendent m'en empêcher, je foulerai aux pieds et règles et lois, et je me justifierai.

M. le juge.—La cour répète qu'elle n'a rien entendu de tout cela. Si elle s'en fût aperçue, elle ne l'aurait pas souffert.

M. Soulé.—L'opinion de la cour me venge assez, et je m'assieds.

M. Mazureau fit une seconde réplique. Le 12, le juge prononça sa décision, que nous avons publiée dans la partie anglaise. Les défenseurs en appelèrent de cette décision au jury.

Après bien des paroles âpres, pleines d'amertume et d'aigreur, échangées de part et d'autre, le juge fit son résumé; le jury entra dans la chambre de délibération à 3 1/2 heures. A 6 1/2 heures, le chef prévint la cour qu'il existait une trop grande différence d'opinion chez les jurés, et qu'ils ne s'accorderaient jamais. La cour les congédia en conséquence.

LES INCONVENIENS DE LA POPULARITE.

Un des plus grands désagrémens, peut-être, auquel soient en butte les personnes haut placées est celui des visites; il n'y a pas moyen d'échapper à sa célébrité. Une des grandes victimes de ce genre est M. Henri Clay. J'étais il y a quelques temps à Ashland, et je fus singulièrement surpris du nombre des visiteurs qui ne lui laissent pas un moment de repos, je ne le fus pas moins de sa politesse et de l'égalité d'humeur avec laquelle ils étaient tous accueillis. Une seule anecdote vous donnera une idée de l'espèce de servitude où l'a conduit sa réputation à ce point qu'elle serait un martyre pour beaucoup d'autres, tandis qu'elle produit sur lui un effet tout contraire grâce à son heureux caractère.

Il y a quelque temps, lors de son départ pour le congrès, il était très occupé à arranger ses affaires et à mettre en ordre ses papiers; lorsqu'on vint lui dire que quelqu'un demandait à le voir. Quel est cet homme? dit-il—C'est un homme à cheval qui désire vous parler.—Eh bien! dites lui que je suis très occupé dans ce moment, et qu'il vienne dans mon cabinet—le domestique sortit et rentra un moment après—il dit qu'il ne peut pas quitter sa bête.—Eh bien! puisque la montagne ne veut pas venir à nous, allons à la montagne: et M. Clay sortit pour voir ce singulier visiteur.

Il vit un homme à cheval vraie figure de Yankee, pantalon poivre sel, bouton de verre et habit à la dernière mode de son pays. Après l'échange ordinaire des civilités, M. Clay voyant que son visiteur ne disait mot, et supposant qu'il voulait vendre son cheval—Vous avez un beau cheval, monsieur—oui dit l'autre, c'est une *jolie créature* et il continua à régaler le sénateur avec la plus grande attention. Comme le silence du Yankee se prolongeait indéfiniment, "mon nom est Henry Clay, monsieur, en quoi puis-je vous servir?—en rien—mais comme on parle beaucoup de vous dans notre pays j'étais bien aise, puisque je passais devant votre maison, de savoir qu'elle figure vous aviez; je sais à quoi m'en tenir maintenant. Si je repasse une autre fois nous prendrons ensemble *le verre de cidre par dieu!!* et le visiteur laisse en lui donnant un bonjour de protection, Henry Clay qui ne fit que rire de la rencontre. (*Extrait du New York Mirror.*)

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN, CE JOUR.

Par J. B. Blache, à 10 heures, à son magasin d'encan—marchandises sèches.

Par Fernandez & Whiting, à midi, sur la Levée en face du Marché aux Légumes—4740 sacs à mais et 415 barils biscuits de pilote.

COMMERCIAL.
REVUE DU MARCHE.
17 Juillet 1839.

COTON—Les ventes hier se sont élevées à 161 balles [illegible] 14 7/8 cents, au lot de 50 balles à également [illegible] prix auquel n'est faite cette opération [illegible]

TABAC—Le marché continue à être assez actif et quelques fortes opérations ont eu lieu. Les ventes se sont élevées dans ces trois ou quatre derniers jours à 100 à 130 boucauts. Les principales affaires qui se sont faites ont été en tabac; et nous n'avons à rapporter aucune transaction d'autre produit.

La FARINE continue à être calme à $4 50 et 5. Nous mentionnons quelques petites ventes de farine fraîche à 4 75. Les provisions n'ont point varié. Il n'est rendu environ 800 barils de maïs sur la levée à 50 cents. Les arrivages ont été très nombreux cette semaine.

DERNIERES DATES.

New-York	jt 7	Liverpool	jn 12
Boston	jt 6	Londres	jn 12
Philadelphie	jt 8	Havre	jn 14
Washington	jt 8	Paris	jn 14
Baltimore	jt 8	Bordeaux	jn 4
Charleston	jt 11	Madrid	jn 17
Vera-Cruz	jt 3	Cadix	jn 26
Tampico	jn 30	Havane	jt 6
Mexico	jn 6	Houston	jt 12

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Orleans, Sears, New York, A Cohen
Brick Julia & Helen, Barthel, Boston, G Bedford
Goel. Emblem, Kenny, Matamoras, J Goldsmith
Shenandoah, Porter, Austinia, H G Moart
Mary Jane, Caro, Pensacole, capit
Experiment, Flynn, Norfolk, E A Bridge
Sloop Breezer, Davis, Lamar, capit

ARRIVES.

Bateau de remorque Phenix, Anable, de la Passe S. O. ayant mis en mer les navires Flavio et Sheffield; il a amené dans le port la goel. Ventura. Laissé la passe le 15 du courant, à 5 heures p. m. Aucuns bâtimens en vue.

Bateau de remorque Porpoise, Clark, des Passes, avec le navire Caravan, bricks Kenhawa, Lawrence, Copeland et la goel. Neptune. Laissé la Passe N. E. le 15 courant, à 4 heures a. m. Aucuns bâtimens en vue; navires McLellan et Eagle et la barque Joséphine étaient dans la rivière.

Navire Caravan, Moore, de Boston.
Brick Kenhawa, Welch, de Sisal.
Brick Lawrence Copeland, Sears, de la Mobile.
Goel. Neptune, Aque, de Sierfuegos.
Goel. Ventura, (Mex.) Giribaldi, de Campêche.
Steamer Commerce, Erickel, de Cincinnati, avec du coton, &c.
Steamer Merchant, Hatton, de la Mobile.
Steamer Pekin, Speake, du Bayou Terrebonne, avec du coton, &c.

MEMORANDA.

Arrivé à New York le 6 juillet—Navire Ontario, Harwood.

Expédié à la même date, navire Auburn, Cornell.

Pensacole, 13 juillet—Arrivé, goel. Exit, de la N. O. par la rivière.

Expédiés—Goels. Mary Ellen, Lenimore; Alexander, Lamb; sloop Mary Lee, Lee; Saucy Jack, Pugol; tous pour la Nouvelle Orléans.

MANDEVILLE—Mlle. Sophie Guenaud a l'honneur de prévenir ses amis et le public que sa maison est ouverte à ceux qui voudront l'honorer de leur patronage. La situation en est charmante et les prix seront toujours très modérés. 17 jt—3

$50 DE RECOMPENSE.
PERDU samedi soir, probablement dans la rue de Chartres, $150 en billets de la banque des Améliorations, de la valeur suivante: 4 billets de cent piastres et un billet de cinquante. La personne qui l'aurait trouvé rendra un grand service au propriétaire en lui remettant. S'adresser au bureau du Bulletin. 19 jt—1

AVIS—Le soussigné informe respectueusement les médecins et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN DE DROGUES ET MEDECINES à l'encoignure des rues La Course et Tchoupitoulas, où il aura constamment en main un assortiment complet de drogues et médecines et sera prêt à toute heure du jour ou de la nuit à préparer avec soin et promptitude les prescriptions qu'on lui adressera. 17 jt H. CURTIUS, apothicaire.

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART. Deux magasins attenant l'un à l'autre, dont un de cigares et l'autre d'habillements faits, situés dans un des meilleurs quartiers de la ville pour ces deux genres de commerce, très bien achalandés.

Une personne possédant un petit capital, trouverait là une occasion qui se présente rarement aujourd'hui, de le faire valoir avec avantage et sûreté. S'adresser pour les conditions qui seront très avantageuses, rue Royale No. 3. 17 juil—10

—MAISON A LOUER—Une maison à étage située rue Royale no. 344, entre Ursuline et Hôpital, livrable le 15 septembre.—S'adresser à HENRY TETE, 13 rue Conti. 17j—2a

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent, l'honorable Charles Maurian, juge. Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1839—No. 11561—Alexandre Legendre *contre* ses créanciers et les créanciers de Lawrence & Legendre.—La cession de propriété par le pétitionnaire est par ce présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Lawrence & Legendre, et il est ordonné par la cour qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de Felix Grima, Esq. not. pub. lundi le 19ème jour d'août prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et sur celles de Lawrence & Legendre; et en attendant toutes poursuites contre la personne et la propriété du pétitionnaire et de la propriété de Lawrence & Legendre sont suspendues. Il est de plus ordonné que La. Féraud, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1839. ARMAND PITOT, Greffier. 17 juil—3

EAU DE VIE, vins etc.—30 demi et 36 quarts pipes eau de vie de cognac, de la marque Otard Dupuy & Co. et D. Amjene; 5 tonnes Rum de la Jamaïque; 2 do whiskey Irlandais; 10 pipes genièvre de Hollande, 25 barils et demi de eau de vie de pêche, 19 barils whiskey de Monongahela; 50 barils eau de vie du pays; 50 quarts barriques eau de vie mêlée, 30 quarts pipes vins de Madère & Sicile; 200 paniers champagne de différentes marques; 200 caisses claret; 30 do vin de chabli, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 17 jt 86, Magasins.

MARCHANDISES DIVERSES.—800 boîtes savon; 200 do amidon d'Hollande; 30 froquins beurre de Goshen; 6 balles amandes; 20 caisses fruits à l'eau de vie; 9000 gallons huile de spermaceti; 20 barils huile de tanneurs; 600 baquets saumon; 50 boites sirop de limon; 20 caisses anchois; 10 barils huile de lin; marinades en caisses, gallons, demi do, et qr. do; catsup de tomate et champignons; 150 barils ciment hydraulique, 15 paniers faïence assortie; 10 caisses chocolat supérieur; 50,000 cigares espagnols; 20000 sacs en pitre; 50 barils bœuf mess de Boston, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 17jt 86, Magasins.

HABILLEMENS d'été—Un envoi d'habillemens très étendu et propre à la saison, à vendre à bas prix pour clôre une consignation par WM. C. TOMPKINS & Co. 17 jt 91, Commune.

TABAC DE LA VIRGINIE—60 boites tabac des meilleures marques en magasin et à vendre par R. T. LAWRENCE, 28 & 29 N. Levée. 17j

HUILE de Lin Allemande en bariques, barils et jarres, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 17jt 45, rue Bienville.

[illegible] Lotterie [illegible] 44, 49, 77, 50, 67, [illegible] 44, [illegible]
UN GROS LOT DE $10,000.
BILLETS SEULEMENT $3 00
LOTERIE DE LA LOUISIANE.
Autorisé par un acte de la législature, chapitre LXIII, passé le 21 mars 1839.
Classe extra No. 34, pour 1839,
Sera tirée Samedi 20 juillet 1839, à l'Exchange Hotel, rue St. Charles, à 6 1/2 heures P. M.
D. S. GREGORY & Co., successeurs de YATES & McINTYRE, directeurs.

75 num. ballottés—12 numéros sortant.
PROGRAMME

1 Lot de	$10,000		$10,000
1 "	3,000		3,000
1 "	2,000		2,000
1 "	1,500		1,500

37,814 prix montant à $145,934

Billets $3 00; demi $1,50 quart 75cts.
Paquets de 25 billets pour $44. Paquet de 25 demi-billets $22. Paquets de 25 quarts pour $11.
Pour la vente de paquets ou billet simple, s'adresser au bureau du directeur, no. 13, rue du Canal, une porte près l'encoignure de la rue du Camp. 17j

TOILE et Corde d'Emballage—350 pièces grosse toile; 100 do do du Kentucky; 100 rouleaux corde d'emballage du Nord, à vendre par WOOD & SIMMONS, 86, Magasins. 17jt

SEL—2800 sacs sel gros et fin de Liverpool, à vendre en quantités à la convenance des acheteurs. S'adresser à ALEX. PARK, 17 jt 85, Commune.

EAU DE SELTZ en paniers de 25 cruches, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 17jt 50, Bienville.

EAU DE VIE, &c—10 demi pipes eau de vie de cognac; 20 qr. barriques vin de sherry, 50 boites do do, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 17jt

TOILE A DRAPS française en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45 rue Bienville. 17j

FROMAGE allemand, tête de maure—48 caisses en débarquement et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45 Bienville. 17j

SIROP DE LIMON de qualité supérieure, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45 Bienville. 17j

LIQUEURS—75 boites liqueurs assorties en magasin et à vendre par R. T. LAWRENCE, 28 et 29 N. Levée. 17j

PAPIER A ENVELOPPE—200 rames papier de différentes grandeurs, en magasin et à vendre par R. T. LAWRENCE, 28 & 29 N. Levée.

SIROP de Limon—50 boites en magasin et à vendre par R. T. LAWRENCE, 28 & 29 Nlle. Levée. 17j

SACS EN PITRE—20,000 sacs grandeur assortie en magasin et à vendre par R. T. LAWRENCE, 28 & 29 N. Levée. 17j

AVELINES—10 barils avelines fraîches en magasin et à vendre par R. T. LAWRENCE, 28 & 29 N. Levée. 17j

EAU DE SELTZ en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 17jt

TOILE A DRAPS—100 balles toile à draps de 1 à vendre par WOOD & SIMMONS, 86, Magasins. 17jt

E. J. HART, est mon agent autorisé pendant mon absence de la ville. 17 juillet—3 JOS. JEWELL.

CHECKS sur New-York à vue, à vendre par la Compagnie d'Assurance Maritime centre l'incendie de l'Ouest. 17 jt

CAFE—100 sacs café vert de la Havane, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée. 17jt

SAINDOUX—800 barillets, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle Levée. 17 jt

WHISKEY—150 barils à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle Levée. 17 jt

JAMBONS enveloppés—80 boucauts, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle Levée. 17 jt

PORC—1000 barils porc mess à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle Levée. 17 jt

BEURRE—200 barillets beurre de l'ouest, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle Levée. 17 jt

TRAITES sur New York—Un check de banque pour $2300 sur New York, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commune. 17 jt

RAMES—5000 pieds rames de frêne, qualité supérieure, en débarquement et à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 17 jt

POST notes de la banque de l'Union du Mississipi—$20,000 demandées par ROBINSON & Co. 45 Camp. 17 jt—4

SUCRE en pain—50 barils sucre en pains, à vendre par R. T. LAWRENCE, 28 et 29, Nlle Levée. 17 jt

CHAMPAGNE—100 paniers article supérieur, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 91, Commune. 17 jt

SAVON—200 boites savon no. 1 de James Gould, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 91, Commune. 17 jt

FARINE—800 barils, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée. 17jt

PORC—100 barils porc prime, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée. 17jt

CERISES—50 boites en magasin et à vendre par R. T. LAWRENCE, 28 & 29 N. Levée. 17j

CIMENT—200 barils ciment hydraulique à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 75, Camp. 17 jt

BAS.—Un assortiment de bas blancs, bleus et de couleur varié et demi bas, à vendre par SCHMIDT, WERNER & Co. 86, Bienville. 16jt

COUVERTURES françaises de trois points, des meilleures manufactures, à vendre par SCHMIDT, WERNER & Co. 86, Bienville. 16jt

CIGARES—400,000 cigares de la Havane de différentes marques et qualités tels que Regalias, Cabañas, [illegible] etc. à vendre par J. M. CABALLERO, 80, rue St. Louis. 16jt

BOIS DE TEINTURE—100 tonneaux bois de Campêche, du chargement du brick Kanhawa, à vendre par J. W. ZACHARIE & co. 88, rue de la Douane. 16j

HUILE DE LIN—Quelques barriques et barils Huile de lin anglaises, en magasin et à vendre par J. B. PREVOST, marchand de drogues, 39, rue du Camp. 16jt

VERRES à Vitrer—240 boîtes vitres de Pittsburg, à vendre par J. B. PREVOST, marchand de drogues, en gros, 39, Camp. 16jt

BEURRE DE L'OUEST.—11 barillets, en débarquement du steamer Louisville, à vendre par ABRAHAM TRIER, 94, Gravier. 16jt

TABAC—7 boucauts tabac en feuille du Missouri, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL. 16 juil

LISTADOS de toile pure, de qualité supérieure, à vendre par SCHMIDT, WERNER & Co, 86, Bienville. 16jt

HARICOTS—25 barils haricots blancs à vendre à l'encoignure des rues St. Charles et Commune par E. UNDERHILL. 16j

POST-NOTES de la Banque de l'Union, Mississipi—$20,000 de post-notes demandées par ROBINSON & co. 45 rue du Camp. 16j

PLOMB EN SAUMON—800 saumons en débarquement et à vendre par J. B. FIELD, 43 rue Bienville. 16j

GENIEVRE DE HOLLANDE—8 pipes article pur à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL. 16j

CAFE—200 sacs Café vert, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 80, rue St. Louis. 16jt

TRAITES sur Cincinnati, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL. 16j

BEURRE de Goshen—119 barillets, à vendre par COIT & Co, 29 Douane. 16jt

TRAITES sur New-York, à vendre par R. GRONING & Co. 16jt

LARD—70 barriques jambons, épaules et plates-côtes, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 15jt

PORC—500 barils Porc mess prime, mou pour la consommation de plantation, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 15jt

HARDES—56 caisses hardes pour la saison, à vendre par WHITRIDGE & Co. 76 rue des Magasins. 15 juil

SACS EN PITRE—60 balles, contenant 250 sacs chaque, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 15jt

TRAITES SUR PHILADELPHIE, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 16, Douane. 15jt

CHAUX—250 barils chaux de Thomaston, à vendre par GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville. 15jt

TRAITES SUR BALTIMORE, à vendre par LAURENT MILLAUDON, 140, rue Bourbon. 15jt

BROUETTES ET CHARRETTES, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 15jt

DRAYS ET TRUCKS, de la manufacture de Jn. Woods, de Philadelphie, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 16, Douane. 15jt

SUCRE—190 boucauts en débarquement du steamer Paul Jones, à vendre par J. B. FIELD, 45, Bienville. 15jt

JAMBONS enveloppés—21 barriques, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 15 jt

SAINDOUX—400 barillets, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 15 jt

VIN SHERRY—50 caisses qualité supérieure, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Poydras. 15 jt

ACIER ANGLAIS—68 barres, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 15 jt

HACHES—10 dzs. en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 15 jt

THE—60 boites thé orange Pecco et Hyson, à vendre par WHITRIDGE & Co. 76, rue Magasins. 15 juil

WHISKEY de Monongahela—40 barils, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 15 juil

EAU-DE-VIE DE PECHE—20 barils et 5 demi barils à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 15 juil

TRAITES sur Lexington, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 15 juil

TRAITES sur Louisville, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. Natchez. 15 juil

SAVON—200 caisses savon no. 1, à vendre par WHITRIDGE & Co. 76, Magasins. 15jt

CORDAGE—40 rouleaux, à vendre par WHITRIDGE & Co. 76, Magasins. 15jt

VINAIGRE DU NORD, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 16, Douane. 15jt

PORC—160 barils, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée. 15jt

FARINE—800 barils, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée. 15jt

SAINDOUX—800 barillets, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 15jt

VIN de Madère et de Porto, en boites et qr. barriques, en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 14, Bienville. 13 jt

LIQUEURS de framboises, citrons, &c. en boites, barillets et barils, à vendre par J. B. BAILEY, 14, Bienville. 13 jt

CIGARES—20,000 cigares communs, à vendre à bas prix pour clore une consignation par J. B. BAILEY, 14, Bienville. 13 jt

CORDAGE DE MANILLE—30 rouleaux gros, assortis, à vendre par J. B. BAILEY, 14, Bienville. 13 jt

L'A société d'[illegible] ayant existé sous la raison de Henry & Laurans, est dissoute du 1er. juillet, par consentement mutuel. La signature de la société sera employée pour la liquidation de la société par Mr. Henry qui est seul chargé du règlement des affaires. F. HENRY, W. LAURANS. 16 jt—1m

LES soussignés ont aujourd'hui formé une société sous la raison de commerce de F. Henry, Prudhomme & Co, pour les transactions de groceries en général. F. HENRY, A. PRUDHOMME, B. LAFON. 16jt—1m

ANDREWS & BROTHERS, MARCHANDS A COMMISSION, No. 50, rue du Camp,—Nouvelle-Orléans. J. J. ANDREWS, Z. ANDREWS, E. L. ANDREWS. 16 juillet

A VENDRE—La Briqueterie située à la Pointe, en face Carrollton, avec 32 esclaves. Cette briqueterie est établie sur une terre de deux arpens faisant face au fleuve, et 80 de profondeur. Le Propriétaire n'exigera pas seulement le quart de la valeur comptant et donnera 1, 2, 3 et 4 ans de crédit pour la balance. S'adresser sur les lieux à GRENIER PETIT. 16 jt—9

SIROP DE BOUBEE—Ce précieux médicament, résultat de la combinaison de diverses substances végétales, administré dans les accès les plus violents de la goutte fixée soit sur les viscères, soit sur les articulations, change la nature des humeurs qui occasionnent cette maladie, les expulse, raffermit l'estomac et le système nerveux et rend en peu de jours le malade à la santé et à ses occupations. A vendre en gros et en détail à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 123, Royale. 16 jt—10

EAU DE SELTZ naturelle, 1ère. qualité; Huile Essence d'Anis, do; Phosphore; Chlorate de potasse; Sondes en gomme élastique; Bougies do do; Do. corde à Boyau; Do. cire de Duran; Serres bras en gomme élastique; Do do ferblanc vernis; Cornets acoustiques; Trebuchets à plateaux mobiles pour pharmacien; acides nitrique et muriatique. A vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 16 jt—3 123, rue Royale.

A VENDRE—6 wagons légers de Jersey et un gig de seconde main, à vendre au No. 204, rue Gravier. 16 juillet—2

LE Soussigné a reçu par le navire Richmond du Havre, un assortiment de librairie et romans nouveaux :

Le journaliste, par E. Souvestre.
Mariana, par J. Sandeau.
Les Martyrs d'Aréseau, par J. Lefebvre.
Le Médecin Dé Pecq, par Léon Goslan.
Le Cabinet des Antiques, par Balzac.
Marussa, par Spindler.
L'Homme à 30 ans, par E. Bergounioux.
Ma Petite Sœur, par A. Ricard.
La Tour de Biaritz, par Eliza de Mirebelle.
Le Chien de Jean Nivelle, par Fabre D'Olivet.
Le Fils de Mainfroi, par M. Villemarest.
Scènes Populaires, par Henri Monnier.
Gabrielle, par Mme Ancelot.
La Chambre des Poisons, par Paul Jacob.
L'Homme et l'Argent, par E. Souvestre.
Cecile de Varcile, par H. de Viel-Castel.
Mignard et Rigaud, par P. de Musset.
La Comte de Mauléon, par Couilhac.
L'Abbaye de Pontenelles, par Mélanie Valmor.
Blanche, par Junot D'Abrantès.
Diane et Louisi, par F. Soulié.
Jacques Ortis, par A. Dumas.
La Comtesse de Salisbury, do.
Souvenirs de Mathieu Dumas, par son fils.
Les Folles Amours, par A. Brot.
La Duchesse de Longueville, par J de St. Felix
Ethel, par le Marquis de Custine.
La Chartreuse de Parme, par l'auteur de rouge et noir.
Les Bonbons de Gorits, par R. de Custine.
Le Naufrage et le Désert, par Creusot de Lesserre.
Raphael, par le Duc d'Abrantès.
Le Jeu de la Reine, par la Comtesse d'Ash.
Atlas historique, de Lesage.
Atlas géonologique, chronologique et géographique de Lesage.
Mémorial de St. Hélène, par le Comte de Las Cases.
Thiers, (révolution française en 10 volumes, avec gravures.)
Biographie des Contemporains, par Rabbe, Ste. Preuve, etc.
Histoire de Pologne, par Salvandy.
Géographie de Bally.
France militaire.
do pittoresque.
Œuvres complets de G. Sand.
do do do Ste. Beuve.
Plus Un assortiment de Classiques Français.
ALFRED MORET, 16jt—6 Libraire, 139, rue Royale.

EN débarquement du navire Riga de Liverpool:
4 caisses châles laine,
8 caisses indienne de goût,
2 caisses mouchoirs de soie,
3 balles bonets laine,
1 caisse velour pour blouse de chasse,
4 caisses indienne demi-deuil,
1 caisse châles de soie, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co. 16 juil 52, rue Toulouse.

PLATRE de Paris, ciment hydraulique, récemment reçu des manufactures de New York, en bonne condition pour l'exportation, à vendre en lots à la convenance des acquéreurs, à l'encoignure des rues St. Charles et Commune par E. UNDERHILL.

ARGENTERIE.—L. MUH informe ses amis et le public qu'il vient de recevoir par le Richmond du Havre, un superbe assortiment d'argenterie dans les boîtes, services simples et doubles, de couverts riches, cuillères à soupe et à ragoût, cuillères à moutarde en vermeille, truelle à poisson, timbales d'argent de diverses grandeurs et formes, tabatières, des pour tabac à chiquer. Le tout est offert à des prix modérés pour du comptant ou du bon papier. No. 81 rue de Chartres. 15 juil—3 ps 3s

AVIS—Toutes réclamations contre le steamer MERCHANT devront être présentées sous 10 jours à compter de cette date, faute de quoi elles seront annullées. 15j—4 MAUNSEL WHITE & co

$25 DE RECOMPENSE seront donnés pour l'arrestation du nègre NELSON, parti marron le 7 courant, de l'habitation du soussigné, située à 12 milles au-dessus de la ville. Nelson est âgé de 30 ans, de la taille de 6 pieds 6 pouces à peu près, figure souriante, peau rougeâtre. Il est charpentier et ingénieur, et très intelligent. Lorsqu'il s'est enfui il avait un carcan et une barre de fer à l'une de ses jambes. 15j—3 JULES VILLERE.

A LOUER.—La maison en briques à quatre étages, No. 34, rue Poydras. La possession en sera donnée immédiatement, s'adresser à LAURENT MILLAUDON, 140, rue Bourbon. 15jt

A LOUER—Douze maisons en briques à deux étages et greniers, très commodes pour des familles.

Huit maisons, situées à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et de la Course, faubourg Annonciation. Quatre maisons, situées à l'encoignure des rues de la Commune et Carque, faubourg Ste-Marie. On peut en donner possession immédiatement, s'adresser à LAURENT MILLAUDON, 15jt 14, rue Bourbon.

A LOUER jusqu'au premier novembre prochain.—Le magasin No. 56, rue Gravier. S'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL, 15jt 28, Vieille Levée.

MESSRS. A. & G. H. Wettington, Barsey & Dulbear & Co., Byrnes Steff & Co., C. L. Rewand consignataires de marchandises par le navire Emperor, sont requis de faire connaître le lieu de leurs demeures au commis du débarquement, en face du poteau No. 14, seconde municipalité, ou à 15 jt WHITRIDGE & Co. 76, Magasins.

EN débarquement et à vendre.
100,000 briques Pensacola, marques J. Nottage et Bonifaye; 500 barils chaux de Thomaston, 500 do de coquille, table, goudron, brai, charbon et 600 balles foin par La. DANSAC, 15f—3 146, au Vieux Bassin.

UN TENEUR DE LIVRES archiqué se trouvant maintenant sans emploi, prendrait la charge d'un sett de livres, ou contracterait pour les écritures de 2 ou 3 setts. Les meilleures recommandations seront données. S'adresser par lettre à F. boite 124, bureau de la poste. 13 juil

A VENDRE ou à louer au mois, une mulâtresse âgée d'environ 25 ans, très bon sujet, et propre au service d'une maison. S'adresser à BD. LAUDUMIEY, rue St. Louis, No. 10. 13jt

$500 DE RECOMPENSE.
LA récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation et la remise entre les mains du shérif de la Nouvelle Orléans, d'un fripon nommé LEWIS LEVY, qui s'est soustrait à la justice et est parti pour New York à bord du navire Louisville vers le 12 février dernier. Le dit Lewis Levy est maintenant à Philadelphie et demeure au No. 169, rue Walnut.

La demande d'extradition de S. E. le gouverneur A. B. Roman aux autorités compétentes de New York, et les affidavits faits par les soussignés, sont maintenant en la possession de Mr. Arthur. L. Levy négociant à New-York.
Nouvelle Orléans, 10 juillet 1839.
Signé, J. B. BLACHE, H. J. DOMINGON. 13 jt—2ps 4s

A LOUER—Un jeune nègre, âgé d'environ 16 ans, accoutumé aux travaux de maison, etc; s'adresser au No. 89, rue des Magasins. 13jt

LES soussignés ont en magasin et offrent en vente les marchandises suivantes: 1400 rouleaux petite corde d'emballage de lin; 300 pièces grosse toile de Dundee; 30,000 livres ficelle; 250 barils whiskey rectifié, 1000 sacs maïs; 30 pipes eau de vie de cognac; 5 pipes, 6 demi do. et 4 qr. barriques vieux vin de Madère de la cote sud; 30 quart barriques et 50 caisses Sherry de Londres; 50 barriques [illegible] Londres; 50 barriques bière pale de Londres en bouteilles de pinte et chopine; 30 dame-jeannes vieux whiskey de Monongahela; 10 caisses marinades douces. 15j GEO. BUCHANAN & co 68 Camp.

PIECES DE BOIS, douves, planches de peuplier, chêne, perches pour cercles, banleaux etc, en lots à la convenance des acquéreurs, à vendre par E. & J. ANDREWS, 15 jt 32, Gravier.

TOILE et Corde d'emballage—300 pièces corde du Kentucky de 44 pouces de largeur et 500 rouleaux corde du Missouri, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 15 jt 63, rue Gravier.

LES soussignés ont en magasin—500 rouleaux corde d'emballage du Missouri; 700 saumons en plomb; 300 barillets saindoux; 50 boucauts lard; 60 barils porc commun; 60 barillets beurre de l'Ouest; 15 barils bœuf prime, à vendre par 15 juil GODFREY, LAWRIE & SMALL.

ROUES A CHARROYER LES PLANCONS.—3 paires de roues en chêne avec les essieux, et tout ce qui est nécessaire, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 16, Douane. 15jt

ROUES DE CHARRETTES de toute grandeur, reçues par les derniers arrivages de Philadelphie, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 15jt 16, rue de la Douane.

SEL—1600 sacs sel gros et fin de Liverpool, en débarquement et à vendre en quantités convenables aux acheteurs par ALEX. PARK, 15j 85, rue de la Commune.

BEURRE—50 barillets Beurre de l'Ouest en magasin et à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 13jt 17, Magasins.

DAMEJEANES—980 Damejeanes de 5 gallons en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 18 jt 59, rue Tchoupitoulas.

THE, Poudre à Canon, Impérial Hyson & Young Hyson en boites de 13 livres, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 13jt 59, rue Tchoupitoulas.

POCANE—15 barils pocane frais en magasin et à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 13jt 17, Magasins.

RUM—30 barils rum, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 13jt 59, rue Tchoupitoulas.

RUM—30 barils, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 13 jn 59, rue Tchoupitoulas.

RUM—10 tonnes rum du pays, forte preuve, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 13jt 17, Magasins.

TOILE de pitre de bonne qualité, à vendre par 13 jt—3 N. & J. DICK.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

PARDEVANT moi William Young Lewis, notaire public, dans et pour la cité de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et assermenté, fut présent et fut fait un acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 13ème jour de mars 1837, les personnes ci-après nommées ont consenti de former une compagnie ou société composée d'eux-mêmes et autres personnes qui par la suite pourront se joindre à eux et s'associer avec eux, soit établie dans la cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, sous le nom et titre de "Compagnie du Ferry à vapeur de la Seconde Municipalité."

Que les opérations de la dite compagnie seront de faire travailler un bateau ou des bateaux à travers et dans la rivière du Mississipi, pour la transportation de passagers, chevaux, mules, bêtes à cornes, charrettes et voitures, marchandises et pour le touage de bâtimens, bateaux et autres objets, à travers la dite rivière; aussi pour l'amélioration et la préservation des propriétés, maintenant en possession de la dite compagnie, ou qui pourront par la suite leur appartenir pour leur usage et fins.

Que le fond capital de la dite compagnie est et demeure par le présent fixé à la somme de trente-six mille piastres, divisé en actions de cent piastres chaque, (avec le privilège d'augmenter le dit capital à un montant n'excédant pas cinq cent mille piastres, si les actionnaires l'exigent) payables comme suit:—Un cinquième comptant et le résidu en billets des actionnaires, à l'ordre du Président de la Compagnie, dans et payable, un dixième le dix-septième jour d'octobre mil-huit-cent-trente-huit; un dixième le dix-neuvième jour de novembre de la même année; un dixième le dix-neuvième jour de janvier mil-huit-cent-trente neuf; un dixième le dix-neuvième jour d'avril de la même année; un dixième le dix-neuvième jour de juillet de la même année; un quinzième le dix-neuvième jour d'octobre de la même année, et un quinzième le dix-neuvième jour de janvier mil-huit-cent-quarante.

Que les personnes ci-après nommées sont actionnaires dans la dite compagnie et ont droit aux nombres d'actions du fond qui se trouvent attachés à leurs noms, savoir:

John Arrowsmith	vingt actions
Solomon High	vingt actions
John C. Taylor	quatre actions
Charles F. Henry	vingt actions
E. L. Tracy	vingt actions
J. B. Walton	deux actions
P. E. Layet	dix actions
Bailey & Marcy	quatre actions
L. L. Ferrière	cinq actions
René H. Brunet	deux actions
A. W. Scates	deux actions
J. N. Maynard	une action
Louis J. Fourniquet	deux actions
C. C. Williams	deux actions
John Wilcox	cinq actions
L. P. Bureau	dix actions
Samuel E. Kip	deux actions
St.-Clair Thomasson	deux actions
James Sheehy	dix actions
James H. Dakin	deux actions
Luke Vignaux	une action
James F. Biscoe	deux actions
Harper Gillingham	deux actions
J. Knettle	deux actions
L. G. Bessinet	cinq actions
Ralph Jacobs	cinq actions
Whitley Block	cinq actions
James Sheehy	cinq actions
R. F. Nichols	dix actions
L. L. Ferrière	quinze actions
S. Gillingham Jr	une action
Sylvester L. Hunt	une action
Frédérick Durive	dix actions
E. L. Tracy	deux actions
A. Mondelli	deux actions
J. A. Beard	deux actions
Maunsel White	deux actions
Chas. O. Briggs	deux actions
Anthony Dumas	quatre actions
A. L. Fernet	deux actions
P. Ryan	deux actions
Hannay & Robertson	deux actions
John M. Bach	deux actions
Griffith & Barnes	une action
Champlin & Cooper	une action
Amelia M. Walton	trois actions
Champlin & Cooper	une action
John H. Baker	deux actions
Stevens & Van Ostern	une action
James R. Butler	une action
J. H. Bedford	une action
C. C. Beard	deux actions
James F. Biscoe	quatre actions
Wm. J. Johnston	une action
S. Ricker Jr	deux actions
James Vance	deux actions
Henry Bier	deux actions
L. H. Gestenhofer	cinq actions
Théodore Poole	deux actions
Jno. A. Turnell	cinq actions
Harris Lyons	deux actions
Mary Beard	quatre actions
L. L. Ferrière	dix actions
R. Hall	deux actions
James Sheehy	cinq actions
E. L. Tracy	treize actions
S. J. Brunet	trois actions
D. C. Osborn	deux actions
T. Stackhouse	une action
E. Hunt & Hartwell	une action
Blanche A. Ferrière	deux actions
Emélie Ferrière	deux actions
J. H. Bedford	deux actions
G. N. Morison	deux actions
J. N. Maynard	une action
Mde. A. Fortier	deux actions
Amilcar Fortier	une action
Anatar Fortier	une action
John H. Walton	deux actions
E. C. Tracy	cinq actions
James Hunter	deux actions
Ashton & Cox	vingt actions
Anthony Parker	deux actions
Frédérick Jordy	deux actions
G. Byrne	deux actions
John M. Bach	trois actions

Que l'association susdite est entrée en opération et en exécution le dix-septième jour de septembre mil huit cent trente huit, et qu'elle finira le soixante jour de septembre mil huit cent quarante trois.

Que cinq directeurs seront élus d'entre lesdits actionnaires pour la transaction des matières et sujets de ladite compagnie.

Que lesdits directeurs éliront parmi eux un président, qui remplira, ex officio, les devoirs de secrétaire et trésorier; et il sera de son devoir de mettre en exécution les actes du bureau des directeurs, et recevoir les argents dûs à la compagnie, les garder et les payer tel qu'il pourra en être requis de temps à autre par ledit bureau, signer toutes les notes et obligations, accepter ou endosser toutes lettres de change, qui pourra mettre en avant pour la compagnie, et agir comme officier exécutif du bureau, ... par le bureau des directeurs.

[illegible] et la fidélité dans l'accomplissement de ses devoirs et de la confiance qui lui est accordée dans son emploi; il ... au moins la somme de quinze cent piastres par an, payables par trimestre ...

Que la durée du service des directeurs sera fixée à un an.

Qu'à l'expiration de la société les affaires de la compagnie seront liquidées par trois commissaires qui devront être choisis par les actionnaires et parmi eux, à moins que la majorité des actionnaires demande la continuation de la société.

Que les dividendes des profits nets de la compagnie seront déclarés deux fois par an, en réservant dix pour cent des bénéfices pour faire face aux besoins jusqu'à ce que ces sommes soient en réserve s'élèvent à cinq mille piastres; après lequel temps tous les profits du bateau ou des bateaux et des propriétés seront partagés.

Qu'un état de situation des affaires de la compagnie sera donné tous les trimestres par le bureau des directeurs aux actionnaires.

Que des assemblées générales des actionnaires pourra être convoquées en tout temps, sur une demande faite par écrit au Président annonçant l'objet pour lequel l'assemblée doit avoir lieu, ... dans deux des journaux de la ville, pendant au moins quatre jours, le lieu et l'époque de la convocation de la dite assemblée et cette assemblée aura plein pouvoir (moyennant que la majorité des actionnaires y soit présente) de nommer de nouveaux officiers et de faire toutes autres choses qu'elle jugera convenable.

Que toutes les emplois vacants, par démission ou autrement, seront remplis d'après la majorité du bureau des directeurs jusqu'à l'élection.

Que personne ne pourra être nommé directeur à moins qu'il ne possède en son nom ou au nom d'une société dont il fait partie au moins deux actions, et qu'il n'ait été détenteur des dites actions au moins quatre vingt dix jours avant l'élection.

Qu'à chaque élection toute action appartenant à tout individu, société ou corporation aura droit à un vote, pourvu toutefois qu'aucun individu, société ou corporation n'ait droit à plus de vingt votes. Que dans toutes élections, les votes pourront être donnés personnellement ou par procuration, et personne, après la première élection, ne pourra voter sur une action de plusieurs actions qui lui auront été transférées dans les soixante jours qui suivront ladite élection.

Que tout actionnaire qui sera propriétaire de deux actions, aura droit à un billet de libre admission (*free ticket*) qui ne pourra être transférée sans peine de perdre la balance pour l'année.

Que le bureau des directeurs aura plein pouvoir de faire tous règlements qu'il jugera nécessaire pour se régir lui même et pour tracer la conduite des officiers et employés. Il pourra de plus amender, recevoir, changer, et annuller les règlements, selon qu'il le jugerait convenable aux intérêts de la compagnie, pourvu qu'il ne se mettent point en contravention aux clauses ci-stipulées.

Que l'élection annuelle des directeurs aura lieu le troisième lundi du mois de septembre de chaque année et que l'avis de la dite élection sera inséré pendant cinq jours, au moins dans deux des journaux de la ville, et que le poll sera ouvert depuis midi jusqu'à deux heures de l'après-midi, sous la surveillance de trois commissaires nommés par le bureau des directeurs, et pris parmi les actionnaires.

Que dans le cas où l'élection n'aurait pas lieu, les directeurs en fonction continueront à occuper leur emploi jusqu'à ce qu'une nouvelle direction soit formée.

Que l'ancienne direction, lorsqu'une nouvelle direction sera nommée, cèdera à cette dernière les livres et papiers, l'argent, les effets, &c. appartenant à la compagnie.

Que toutes les décisions des directeurs seront régulièrement enregistrées dans un ou plusieurs livres, ce livre et les registres, et elles seront en tout temps, sujettes à être examinées soit par un ou plusieurs actionnaires.

Que les actions ne seront transférables qu'à l'office dudit bureau de la compagnie par procuration ou en personne.

Que tous les certificats d'actions seront signés par le président et un membre du bureau qui signera comme secrétaire.

Et enfin, les personnes ci-dessus nommées ont, conformément aux clauses et stipulations mentionnées dans présent acte, établi et fixé les conditions de la présente société pour les objets ci-dessus mentionnés; et à cet effet elles ont signées leurs noms respectifs.

Fait et passé à la Nouvelle Orléans, le 11ème. jour du mois de juin mil huit cent trente neuf, en présence d'Edwin L. Lewis et Eugène Lasere, témoin demeurant tous deux en cette ville, qui ont signés avec les parties et le notaire.

Signé,

James F. Biscoe,	Chs. F. Henry,
L. P. Bureau,	Jno. Arrowsmith,
Fred. Jordy,	Ralph Jacobs,
G. N. Morison,	Chs. O. Briggs,
Hannay & Robertson,	R. H. Gestenhofer,
Henry Bier,	St. C. Thomasson,
Stacey Gillingham, Jr.	Sylvester L. Hunt,
Bynes Vance,	Anthony Parker,
Harris Lyons,	Louis J. Fourniquet,
S. High,	Jos. Knettle,
L. L. Ferrière,	Anthony Dumas,
James Sheehy,	C. C. Williams,
Théodore Poole,	Gregory Byrne,
	Richard Hall,
Par pro. John A. Turnell, John C. Taylor,	
Jno. C. Taylor,	Harper Gillingham,
Champlin & Cooper par W. A. Champlin,	
J. R. Butler,	John Wilcox,
R. F. Nichols,	Paul E. Layet,
Whitley Block,	D. C. Osborn,
J. N. Maynard,	Wm. J. Johnson,
Griffith & Barnes par E. M. Griffith,	
Joseph A. Beard par Joseph A. Beard,	
Cornelius C. Beard par Joseph A. Beard,	
M. Beard, autorisé par Joseph A. Beard,	
James Hunter,	René H. Brunet,
John Baker,	A. S. Cox,
James H. Dakin,	L. J. Sandoet,
Bailey & Marcey par John Bailey,	
A. Mondelli,	E. L. Tracey,
A. L. Fernet,	Saml. E. Kip,
Emilie Ferrière par L. L. Ferrière,	
Blanche Ferrière par L. L. Ferrière,	John S. Walton,
[illegible] White,	
S. J. Brunet, par R. H. Brunet,	
Stevens & Ostern,	John M. Bach,
P. Ryan,	J. B. Walton,
E. Hunt & Hartwell,	D. S. Van Ostern,
Fred. Durive,	Sam. Ricker, Jr.
A. W. Scates,	

E. C. Tracy, autorisé par moi E. L. Tracey,
A. M. Walton, aut. par moi J. B. Walton.
Ve. Annette Fortier,
Amilcar Fortier, } Par Annette Fortier,
Anais Fortier, } leur tutrice naturel
Jane H. Bedford, autorisé par moi George Bedford,
Thomas Stackhouse, par son tuteur naturel Rebecca Stackhouse.
EDWIN L. LEWIS,
EUGENE LASERE,
W. Y. LEWIS, not. pub.

Je notaire soussigné, certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'acte originale déposé dans mes livres.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau, A la Nouvelle-Orléans, le 11 juin 1839.
13 jn—9—9ps W. Y. LEWIS, not. pub.

AVIS—Le soussigné offre ses sincères remercîmens à ses amis et au public en général pour le patronage libéral qu'ils lui ont accordé depuis qu'il a commencé à faire des affaires dans cette ville, en janvier 1837, et il prévient ses nombreuses pratiques qu'il n'épargnera aucune peine pour se procurer des graines naturelles et fraîches des meilleures qualités, soit en Europe ou au Nord des Etats-Unis.

Il attend un envoi considérable de graines nouvelles pour les semences d'automne, qui le mettra à même de remplir les commandes que l'on voudra bien lui adresser. WILLIAM DINN, 12 jt 17, Commune.

$30 DE RECOMPENSE—Parti marron le 1er. courant, de l'hôpital de la Marine, dans cette ville, le nègre nommé FREDERICK, âgé de 27 ans, de la taille d'environ 5 pieds 8 pouces, cuisinier, sachant lire et probablement écrire. La récompense ci-dessus sera donnée pour sa mise en geole dans une des prisons de cet Etat. S'adresser à ALLEN, ASHER & Co, Rue du Camp, ou au No. 73, rue Baronne. 13 jt—17 GEO. A. BOTTS.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle. Orléans.—Les actionnaires sont par le présent notifiés que le neuvième versement sur leurs actions est dû et payable le 5 août 1839, au bureau de la compagnie. E. L. TRACY, sec. 13j

AVIS—Les soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils se sont associé M. J. O Peyroux, de cette ville.
Nouvelle-Orléans, 10 juillet.
11 jt—6 PEYROUX, ARGUEIL & Co.

AUX FAMILLES FRANCAISES.
UN Monsieur qui a résidé dans cette ville pendant les trois dernières années et qui veut se perfectionner dans la langue française désire trouver une place comme professeur dans une famille privée. Comme son principal objet est d'apprendre le français et ayant beaucoup d'expérience comme professeur d'anglais, il se flatte de pouvoir faire des arrangemens avantageux aux deux partis. S'adresser par lettre à E. boite 810, bureau de la poste et une réponse immédiate sera donnée. 9 jt

UN bon tanneur en même temps corroyeur, muni de bonnes recommandations, trouvera à s'employer en s'adressant au No. 55, rue de la Vieille Levée entre St-Louis et Conti.
9jt—6 G. PASCAL.

PERDU dans la soirée du 3 ou la matinée du 4 courant, un vieux portefeuille en cuir, très usé, contenant quelques piastres en billets de municipalités et quelques papiers d'aucune importance qu'au propriétaire. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le rapportera au no. 17, rue du Commerce ou au bureau de ce journal. 9j

COMPAGNIE DE BANQUE ET DE L'ECHANGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. 8 Juillet 1839.
LE bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de trois pour cent sur le capital payé, qui sera payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, le premier lundi d'août prochain ou après. R. BRENAN, Caissier. 9 juillet

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Négocians—N. Orléans, 8 juillet 1839. Le bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de 10 pour cent sur le capital payé, pris sur les profits des derniers six mois et payables aux actionnaires ou à leurs représentans légaux lundi le 15 courant ou après. SAML. G. RELF, secrét. 9jt

COLLEGE DE VERSAILLES.
SENTANT la nécessité de faire participer un plus grand nombre d'enfants au bienfait de l'éducation, le collège de Versailles a fixé le prix de la pension à $200 pour un enfant, et, à $150 pour deux ou plus. Voir le prospectus que l'on trouve chez Mr. A Moret, libraire, rue Royale. 8 jt

INSTRUCTION PUBLIQUE.
AVIS—On a besoin d'un surveillant pour un collège; on ne confiera cet emploi important qu'à un homme habitué à vivre parmi des enfants, et capable d'enseigner la langue française; s'adresser au bureau de cette feuille. 8 jt

AUX HABITANS & TONNELIERS.
A VENDRE à bon marché, 15000 perches entières à boucauts et barils, 25000 perches fendues à boucauts et barils.—Aussi, 12000 douves de chêne rouge à boucaut, au chantier de C. LAFFON, 8jt Encoig. des rues Nunnes et Levée, Lafayette.

A LOUER—Un troupeau de belles VACHES laitières, ensemble les écuries, charrettes et ustensiles nécessaires à l'exploitation d'une vacherie. S'adresser à J. T. LAGUERENNE & Co. 9, Toulouse.

RECU par l'Anna Louise de Bordeaux, une masse de sangsues, à vendre depuis 6 1/4 cts jusqu'à 25cts. la pièce à l'entrepôt général, rue du Quartier No. 36, entre Condé et Vieille-Levée.

L'entrepôt en sera toujours fourni et les prix ne varieront jamais.

A vendre aussi à l'entrepôt, mascoyans vermifuges pour enfants. 9 juil

100000 CIGARES de la Havane—30,000 do du Canon. 56 Sacs Poivre de Tabasco à vendre par A. M. de MIRANDA, 9jt—10 rue Bourbon.

$15 DE RECOMPENSE.
La mulâtresse ALLIS alias HANNAH, a quitté la maison de son maître dans la soirée du 3 juillet. Elle vit depuis trois ans environ avec un charpentier h. c. l. nommé Henry Jones ou Johnson, sa taille est moyenne avec de l'embonpoint, elle parle anglais et français, et cherchera sans doute de l'emploi comme blanchisseuse, quarante piastres de récompense seront données à quiconque la logera dans une des prisons de cet Etat. 8 jt

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession ... sont requises de les présenter sous dix jours de la présente date.
Nlle. Orléans, 5 juillet 1839. JOHN EATON, administrateur.

A LOUER—La maison en briques à trois étages et la cuisine en briques à deux étages, no. 13 rue des Remparts, entre Canal et Douane sera louée à bon marché pour le reste de la saison à un bon locataire. Pour les conditions, s'adresser à Mr. C. M. Jones ou à J. R. STRINGER, 30, Canal. 6 jt

A VENDRE OU A LOUER—Une jolie propriété située à Madisonville avec maison, jardin, &c. Pour la description, prix et conditions, s'adresser à Dalton courtier. 6 juillet

COMPAGNIE DE BANQUE ET DE GAZ DE LA NLLE ORLEANS 3 juillet 1839.
L'assemblée annuelle des actionnaires de cette institution aura lieu à la maison de Banque, dans la rue St. Charles, le 3 août prochain, à midi. J. W. HOUSTON, caissier.

UN jeune homme ayant dans la journée quelques heures disponibles désirerait trouver de l'emploi comme commis correspondant; il donnerait aussi volontiers des leçons de Français et d'Italien. Boite de la Poste, no. 52.

PERDU—Une caisse de marchandises supposée avoir été débarquée du navire Concordia, dans le mois de mai, marquée J Bullard, Jr. Fort Madison. Toute information que l'on pourra en donner sera reçue avec reconnaissance par J. A. MERRITT, 53, Camp. 3 jt

AVIS.—Les divers consignataires de marchandises chargées sur le navire Tennessee capitaine Lound, Sistare, venant de Bordeaux, et conduit à Keywest, par suite de son échouement sur [illegible] reef, sont invités à passer au bureau des soussignés consignataires de ce navire, pour prendre connaissance d'avis qui les intéressent.
3 juil HERBAULT Frères, 70, rue Royale.

PENSIONNAT ET ECOLES DE DEMOISELLES, tenu par Mlle. McCLENACHAM, Nos. 11 & 13, Carroll Place, Bleecker street, New York.

Le terme d'automne de cet établissement commencera le 7 septembre.

L'on réfère les parens qui seraient disposés à envoyer leurs enfans à l'établissement ci-dessus aux messieurs suivans :

Le Revd. Dr. WHEATON,	Nlle-Orléans
WM. CLARK, Jr. Esq.	do
JACOB WILCOX,	do
LEONARD MATTHEWS,	do
HAMILTON M. WRIGHT,	do
THOMAS SKINKER,	Saint Louis

4 juillet

CHAISES—Un envoi de chaises fourées en joncs et peinturées en noir, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 12 jt 91, Commune.

LARD—20 boucauds jambons, plats côtes et épaules, en magasin et à vendre par MUNFORD PERKS, 12 jt Enc. Poydras et Tchoupitoulas.

PLATRE de Paris, ciment hydraulique et rouant toujours en main et à vendre en lots convenables aux acheteurs par GEORGE BEDFORD, 12 jt 22, Bienville.

CHAUX—100 barriques chaux de Thomaston en bonne condition, en débarquement du brick Voltaire, à vendre par GEORGE BEDFORD, 12 jt 22, Bienville.

THE—Poudre à canon, impérial, hyson, young hyson et orange pecce, en petites et grandes boites, à vendre par J. B. BAILEY, 12 jt 14, Bienville.

MAIS—500 sacs maïs, à vendre par MUNFORD PERKS, 12 jt Enc. Poydras et Tchoupitoulas.

CAFE—50 sacs café prime vert de la Havane, en débarquement et à vendre par GEORGE BEDFORD, 22 Bienville. 12 jt

TRAITES sur New York, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. 12 jt rue Natchez.

SAVON—100 boites savons no 1, de James Gould, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 12 jt 91, Commune.

CAMBRIC—8 caisses, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 12 jt 91, Commune.

BITTER de Stoughton et vin en boites d'une douz. chaque, à vendre par J. B. BAILEY, 12 jt 14, Bienville.

SEL—1800 sacs sel gros et fin de Liverpool, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 85, Commune. 12 jt

SEL—1600 sacs sel gros et fin de Liverpool, à vendre en lots convenables aux acheteurs par ALEX. PARK, 85, Commune. 10 jt

PLOMB—273 saumons en plomb en magasin et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL. 10 jt

HUILE—2000 gallons huile à lampe, à vendre par WHITRIDGE & Co. 76 Magasins. 11 jt

VINAIGRE—50 barils vinaigre du Nord, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 16, Douane. 8 jt

SUCRE CLARIFIE—60 tierçons reçus et à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 10 jt 11, Conti.

MELASSE de la raffinerie—25 barils récemment reçus et à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 10 jt 11, Conti.

CAFE DE LA HAVANE ET SUCRE, &c.—200 sacs café de la Havane; 250 do. do. de St Iago; 17 boites sucre brun de la Havane; 200,000 cigares de la Havane, à vendre par J. ROBERT & co. 47 Poydras. 10j

SAUCISSONS de Lyon et fromage de Gruyère en débarquement du navire Richmond, du Havre et à vendre par GUIRIN & POUVERIN, Encoignure Royale et Dumaine. 10j

ACTIONS de la Banque de la Bourse, demandées par JAMES PATTON, 10 jt 9, rue du Camp.

PORC—10,000 barils porc mess, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 11jt 38, Nouvelle Levée.

Paquebot de vendredi le 19 juillet à midi.
POUR GALVESTON—Le superbe navire à vapeur à basse pression, COLUMBIAN, cpt Henry Windle, du port de 425 tonneaux, double et chevillé en cuivre, partira positivement pour les ports ci-dessus.

Le Columbia a une bouilloire neuve et n'est pas surpassé par aucun des bateaux des Etats-Unis.

Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter à Houston les passagers et le fret du Columbia.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à SMITH & VOORHIES, 35, Camp. 15f

LE NAVIRE A VAPEUR NATCHEZ A VENDRE—Maintenant dans le port de New York.—Le navire à vapeur NATCHEZ a été bâti à Baltimore l'année dernière, du meilleur chêne de Maryland, bois de locust et cèdre, est chevillé en cuivre et est peut-être le navire le plus solide qui ait été bâti aux Etats-Unis; son port est de 702 tonneaux, son pont mesure 208 pieds, 28 1/2 pieds de largeur, et 19 1/2 pieds de hauteur de cale.

Ce navire a trois mâts avec un complement de voiles, chaloupes, &c &c.

La machine à vapeur est très supérieure; le cylindre a 56 pouces de diamètre, et le piston à 10 1/2 pieds de longueur. Il a deux belles bouilloires en cuivre, pesant 80,000 livres.

Ce navire peut être employé avec peu de frais. Il est maintenant amarré à Brooklyn, au second rang audessus du ferry de la rue Catherine ou on peut l'examiner en tout temp. Pour plus amples détails et les conditions, s'adresser à VAN WYCK & Co., 35 Camp, ou à BROWN BROTHERS & Co. } New-York ou à JOHN LAIDLAW & Co. } ter jt—3 a.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le beau bateau à vapeur METEOR, capt. Dunnica, partira jeudi le 18 courant, à 4 heures, P. M. Ce bateau a de superbes emménagemens pour les passagers, de belles chambres bien meublées pour des familles et offre toute les commodités que l'on peut désirer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Gravier ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL.

N. B.—Le Météor prendra des passagers pour Louisville, et les débarquera à l'entrée de la rivière Ohio ou à St. Louis.

POUR ST LOUIS ET ALTON—Le bateau à vapeur MADISON, capt. A. Scott, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL. 16 juil

POUR LES OPELOUSAS.—Le bateau à vapeur NYDIA, capt. Jas. Minor, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, mercredi le 17 courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. HALL & H. B. BEIN, 16jt 19, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARAH, et les ports intermédiaires—Paquebot régulier.—Le beau bateau à vapeur WM. ROBINSON, capitaine J. G. Gourdade, partira pour les ports ci-dessus Mercredi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BRO. 13 juil 57, rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS—Le beau bateau à vapeur MAID OF ORLEANS, arrivera à temps pour partir le 18 courant pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à JNO. A. MENTT, 53 Camp. 11 jt

POUR ST. LOUIS & ALTON—Le beau bateau à vapeur METEOR, capit. J. W. Dunnica, est attendu sous peu et sera promptement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée.

POUR ST LOUIS ET ALTON—Le beau bateau à vapeur LOUISVILLE, capt Gonder, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bas de la rue Gravier, ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL. 17 jn 28, Vieille Levée.

DEMANDE—On a besoin d'un bâtiment du port de 6 ou 800 barils pour prendre une cargaison et aller immédiatement à Richmond. S'adresser à ROGERS, GRAY & co. 18, rue du Canal.

POUR NEW YORK—La belle goélette fine voilière COMET, capitaine Stark, sera prête à partir sous peu. Pour la balance du fret de 100 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson ou à L. H. GALE, 17 it 93, Commune.

POUR NEW YORK—La barque fine voilière HELEN MAR, doublée en cuivre, capitaine Marshall, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp.

POUR BALTIMORE—Le brick NORTHERNER, capt. Stevens, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD, 22 Bienville.

POUR BOSTON—Ce soir—Le brick fin voilier JULIA & HELEN, capitaine Barthel, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira aujourd'hui. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 17 juil 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON—Jeudi le 18 courant—La goélette de première classe DELIGHT, capitaine Brown partira comme ci-dessus et peut encore prendre un peu de fret ou un chargement sur le pont. Pour les conditions ou passage, s'adresser à bord au pied de la rue Gravier ou à L. H. GALE 93, Commune.

POUR LA HAVANE.—Passage seulement—Le brick fin voilier IVANHOE, capitaine Abner, peut prendre quelques passagers et partira positivement pour le port ci-dessus, jeudi prochain 18 courant. S'adresser au capitaine à bord. S'adresser au capitaine, ou à FORSTALL, ROMAN & Co. No. 3 Front-Levée.

POUR GOTTENBURG—Le navire WILLIAM BADGER, capitaine Tripe, partira sous peu. Pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE 93 Commune.

POUR LA MOBILE—Le beau brick goélette NIMBLE, capt. Staffier, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. 1 CASPIAN, capt Patton, a besoin de 150 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. 1 ADRIAN, capt. James a besoin de quelques balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier R GRONING, capt Landon, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à R. GRONING & co.

POUR BALTIMORE—Le brick A. 1 VOLTAIRE, capitaine Sleeper, ayant les trois quarts de la cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à GEO. BEDFORD, 15 juil 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier BORDEAUX, capitaine Morrison, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD 22 rue Bienville. 15 juil

POUR LE HAVRE—Le navire Mlle BANGO, capt. Larkin, journellement attendu repartira promptement pour le susdit port. S'adresser pour fret ou passage à F. PERRET, 59, rue Toulouse. 15 jt

POUR LE HAVRE—Le beau navire paquebot fin voilier, RICHMOND, capt. F. W. Winchop, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira vers le 20 courant. Pour la balance du fret, s'adresser à ROGERS GRAY & Co, ou à L. H. GALE.

N. B. Ce navire a de beaux emménagemens pour 20 passagers. S'adresser pour passage au capitaine Winchop à bord. 13jt

POUR BOSTON—Ligne de paquets.—Le Lombard Le navire paquebot A 1 CHARLESTON, capitaine Eldridge, est attendu sous peu et partira pour le port ci-dessus aussitôt que possible. Pour fret ou passage, s'adresser à JNO. A. MERRITT, 53 Camp. 14 jt

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A 1 fin voilier ELIZA WARWICK, capitaine Davis, ayant toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la presse à coton d'Orléans ou à J. H. ASHBRIDGE, 9 jt 65, Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire fin voilier A. 1 ARETHUSA, capitaine Kennard, ayant toute sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la presse à coton ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—Le navire ORIENT, capitaine Bailly, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE, 16 Douane, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

N. B. On avance les frais sur les marchandises expédiées sur ce navire. 8 jt

POUR BOSTON—Le brick de première classe ANDROSCOGGIN, capitaine Dicker, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à EDW. A. BRIDGE, ou à J. P. FROTHINGHAM & Co. 6 jt 95, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—La belle goélette CORA, capitaine Schundan, est maintenant prête à prendre du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. P. VIGERS & Co.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier GEORGE, doublé en cuivre, capt. Minot, a la moitié de sa cargaison engagée, et allant à bord. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp, ou à J. A. MERRITT. 3jt

POUR NEW YORK—Le navire A 1 TIGER, capt. Baker, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 3jt

POUR VERA-CRUZ—La goélette fine voilière WILLIAM & MARY, capt A. Padovani, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à J. PRATS, 3 jt 52, rue Ste. Anne

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1 GLOBE, capt. Oliver, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou coton ou de tabac, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR BOSTON—La barque fine voilière GOSBACK, capt. Freeman, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, ou à Jno. A. MERRITT. 2 jt

POUR PHILADELPHIE.—La goélette NINETTA, capitaine Baymore, ayant une la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 1er juillet 65, rue de la Commune.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mercredi le 17 du courant à 10 heures du matin, à son magasin d'encan une facture
1 balle bayetas écarlate, 1re qualité
Mexique et toile blanche cretonne de [illegible] drap [illegible]

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Pour le compte du gouvernement [illegible]
MERCREDI 17 courant, il sera vendu [illegible] du Commissaire de l'Armée [illegible] à midi, sur la Levée, en face du Marché [illegible] en débarquement de la goélette [illegible] lumbia:
4740 sacs à maïs,
Aussi—Par ordre du commissaire des provisions au même temps et lieu, 415 barils biscuits de pilote.
16 juillet—2

PAR E. E. SYKES.
VENTE RENVOYEE—Il sera vendu jeudi après midi, à 5 heures, dans la rue du Canal, entre Levée et Magasins, pour le compte de qui il appartiendra
10 caisses contenant outils à parer le bardeau en bon ordre. 16j

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Vendredi, 19 courant, à midi, rue Bourbon entre Ste. Anne et Dumaine, au No 261, sans réserve
Une quantité de beaux meubles et batterie de cuisine, linge et argenterie. 16 juil—4

PAR F. DUPLESSIS.
IL sera vendu le samedi 20 courant, à 4 1/2 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et à la requisition de G. Léonard syndic des créanciers de J. Douce:
Une pharmacie située rue Royale, entre Dauphine et St. Philippe.
Et à 5 heures P. M. le même jour.
Une pension et un café située rue du Basin.
Conditions: comptant. 16 jt

PAR P. F. TRICOU.
IL sera vendu Samedi le 20 juillet, à midi, à la Bourse de St. Clair, rue St. Louis:
PETIT ROBERT, nègre âgé d'environ 28 ans, charretier; et MARIE sa femme, âgée d'environ 18 ans, blanchisseuse et domestique de maison. Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, et seront vendus ensemble.
Conditions—3 et 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente se passera chez Felix Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur. 15 juil—6

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 26 du courant au No. 45, rue St-Philippe, pour cause de départ
Un grand assortiment de meubles, de tout fabrique (sic), tel que:—Armoires en acajou avec miroir, lits de lits, sofas, chaises, bureaux, side-boards, &c.
Conditions, à la vente. 13jt

A VENDRE, par le soussigné en gros et en détail aux prix les plus modérés;
60 barriques Vin de Bordeaux Medoc,
80 do do de Margaux et Catalogne
950 caisses Vin de toutes les qualités,
180 do Liqueurs superfines,
450 do Raisins,
1200 boites prunes et cerises,
85 sacs Café Java, St. Dom. [illegible] Dominique
400 do Sel fin et gros,
40 do Poivre et Piment,
35 tierçons Vinaigre,
200 paniers Huile d'olive;
180 barils Genièvre, eau-de-vie, rum et whiskey
20 pipes Eau de vie française;
600 caisses Savon Valentine et Winchester
15 barils Huile de Lin;
20 do Térébentine;
250 barillets Peinture,
Et un assortiment général de toutes espèces de comestibles.
11 jt S. LATAPIE, 70, Vieille Levée.

BUREAU DE L'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE DE L'OUEST. Nouvelle Orléans, 8 juillet 1839.—Les directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de vingt cinq pour cent sur le capital payé, qui sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le 29 courant ou après.
10 jt L. MATTHEWS, Président

AVIS—Les personnes qui doivent à H. W. Bendy et Bendy & Hall, sont requis de solder leurs comptes et celles à qui le dit, insolvable est endetté, aussi priés de présenter leurs réclamations à 10jt—7 JOSEPH KNETTLE, syndic.

OUVRAGE—Un intéressant pamphlet de 54 pages, intitulé: "Une Leçon à M. Jasper Harding, éditeur du *Pensylvania Inquirer & Daily Courier* de Philadelphie, par le citoyen d'Acqui O. de A. Bantangelo, récemment reçu et à vendre par Mr Benjamin Levy, encoignure Chartres et Bienville, Mrs David Felt & co, 34, rue Chartres, Messrs. Norman Steel, 14, rue du Camp, et chez Mr. McKean, encoignure Camp et Commune. 10

DEMANDE—On demande ... un bâtiment du port de 5 ... S'adresser au ... entre à la boite 904, bureau de la Poste.

AVIS—Les soussignés annoncent ... les derniers arrivages de New-York et du Havre un nouvel assortiment de hardes faites dans les genres suivants, savoir:
Levites de mérinos,
Habits do do
Vestes do
Levites et vestes en toile blanche et couleur,
Pantalons de mérinos et de coutil,
Caleçons de toile, à coutil et unis,
Cravates de jaconat,
Col pour idem,
CHEMISES DE TOILE,
Blouses de toile grise,
Chaussons blancs,
Bretelles de gomme en soie et en fil,
Chapeaux de soie, &c.
De do de toutes sortes, gris et blancs,
Gilets de toute sorte, en laine et en soie,
Cannes à épée et en baleine,
Parapluies de soie,
Bonnets, gants de fil, de soie, &c.
AUSSI un assortiment complet de mérinos ... coutil en pièce qu'ils se chargent de faire ... donner dans le dernier goût et dans le plus bref délai, et qu'ils offrent à vendre au prix le plus bas à leur magasin, rue de Chartres No. 90.
6 juil REINECKE DELERY & co.

LES soussignés viennent de recevoir ... suivants qu'ils vendront à des prix ...
50 caisses marasquin de Zara
20 " Curaçao double de Hollande
12 " liqueurs surfines, de diverses marques
10 " do do fines
10 " do ordinaires
Parfumerie
80 " fruits de assortis grandes jarres
6 " de à l'eau de vie moyennes
36 " do de flacons longs
15 " confitures framboises assorties
10 " id do en jarres
...
50 paniers Champagne 1re. qualité ...
Par le navire Hobart
75 " de réception antérieure
6 jt LORELINE & VALETTE, enc. Royale et Douane

AVIS—A une assemblée de la société des Artisans nés Américains, tenue le 1er Juin, les membres suivants ont été élus, savoir:
HENRY LATHROP, Président
A. D. CROSSMAN, Vice-Président
W. A. CHAMPLIN, Secrétaire,
ROBERT DOUGLAS, Trésorier
Comité de finances.
A. H. CLAYTON,
DANIEL WOODRUFF,
JAMES POLLS.
Par ordre du Président
3 juillet W. A. CHAMPLIN, secrétaire.

A LOUER—Quatre beaux magasins à étages, situés rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse. S'adresser au bureau de la Banque des Améliorations.

AVIS DE SYNDIC—Les créanciers de [illegible] Bégault jeune, sont invités à se présenter au comptoir du soussigné pour recevoir le dividende. L. L'HOTE, Syndic. 28 juin

BANQUE DES ARTISANS ET NEGOCIANS. Nlle. Orléans, 27 juin 1839.
LE bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de trois pour cent sur le capital payable le 8 juillet ou après.
Les dividendes des actionnaires qui ont plus de soixante pour cent sous la garantie des actions, seront portées en diminution de leur capital.
2 jt—5 s. SAM. C. BELL

PLATRERIE DE DEPOUILLY FRERES ET Cie.—Plâtre calciné à vendre par les soussignés, provenant de leur manufacture, nouvellement ... au prix le plus modéré, s'adresser à la manufacture (rail road ponchartrain) encoignure Urquhart et Marigny, ou laisser des ordres à la Bourse de St. Louis, ou c/ de Mr. Carré, notaire, rue St. Louis, chez Mr Fournier, coiffeur, encoignure Chartres et St. Louis.
27 juin DEPOUILLY FRERES & Cie.

MAISONS A LOUER—Deux Maisons en grand, belles et spacieuses, situées ... encoignure des rues Bourgogne et Quartier ... louer. S'adresser à P. SOULE, rue St Louis. 26 jn

A LOUER à un prix raisonnable, le rez-de-chaussée, située rue Royale entre Bienville et Conti. S'adresser à M. [illegible] PARD, No. 76, rue Royale.

A LOUER pour le terme ... une maison à deux étages située ... Esplanade, entre les rues Dauphine ... S'adresser à R. BRUGIER, No. 9, rue St. ... 21 jn

PETARDS—65 boites pétards bons ... pour le 4 Juillet prochain, à vendre par GOODMAN, LEVY & Co. 58, rue de Chartres. 25 juin—2s

AVIS.—Ceux qui ont des réclamations contre les soussignés sont priés de présenter leurs comptes; et ceux qui leur doivent de bien les payer dans le plus bref délai. Nouvelle-Orléans, 20 juin 1839. BARTHET & Co. en liquidation. 21jn

AFFAIRES A COMMISSION
LES soussignés offrent leurs services à leurs amis et au public en général comme marchands à commission, sous le nom de
J. J. ANDREWS & BROTHERS, N. York,
ANDREWS & BROTHERS, N. Orléans,
et E. L. ANDREWS & Co, Mobile.
Ils continueront à donner leurs soins ... qui leur adresseront leurs consignations.
J. J. Andrews demeurera à New York, Z. Andrews continuera à résider à la Nouvelle Orléans, et E. L. Andrews, maintenant à Huntsville, établira sa résidence à la Mobile au premier octobre prochain.
J. J. ANDREWS,
Z. ANDREWS,
E. L. ANDREWS.
19 jn—3y

SIROP DE LIMON, &c.—150 boites limon de Underwood; 19 boites gelée; 67 boites moutarde, 67 boites eau de vie de ... boites strub d'orange et de limon, en détail, à vendre par DAVIS & HOBART, 18 D. ... 11j

DOMESTICS, &c.—400 balles toile à sacs de 4-4, 10 caisses jeans bleu; 10 do duck pantalons; 100 balles [illegible]; 30 do. Mocheum Osnab. 30 rouleaux coton; 109 do. toile de Russie, Rotterdam, ... vens impériale, 50 do. ravens léger, 50 do toile ... impériale, à vendre par ROBT. H WHITE, 40 Poydras. 11j

VINS et eau de vie—Eau de vie de Cognac, en demi pipes et qr barriques; Madère de Sicile en pipes, demi do, quarts, ... ves, des marques Leacock, Colb & Zusa, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins.

VERRES A VITRER—150 boites de grandeur assortie, à vendre par CARMAN & McMAHON, 11jt 41 et 43, rue Poydras.

PLACAGE D'ACAJOU ET POTEAUX DE LIT, à vendre par CARMAN & McMAHON, 11jt 41 et 43, rue Poydras.

EN débarquement et à vendre par les soussignés Eau de vie de La Rochelle en ... quarts ... par ... BLANCHARD ... & Co.

LES soussignés ... consommateurs de 3 ... ures Français. BLANCHARD ... & Co. 11jt

TRAITES sur Baltimore, à vendre par J. ROBERT & Co. 47, Poydras. 10jt